



RYTHMES SCOLAIRES : POSITION ET PROPOSITIONS DE LA FCPE DU VAL D'OISE

ATTENTION : la première décision qui doit être prise par les communes, et par elles seules, est l'application de la réforme à la rentrée 2013 ou le report de l'application à la rentrée 2014.

Cette décision doit être prise au 1^{er} Mars au plus tard.

La répartition actuelle du temps d'enseignement a montré toute sa nocivité tant pour le rythme de travail imposé aux enfants comme aux enseignants que pour le manque d'efficacité de l'enseignement qu'elle induit. Depuis la suppression de l'école du samedi matin, la FCPE dénonce cette organisation scolaire et les dégâts causés aux enfants ; elle se bat avec la communauté éducative pour la semaine de 9 demi-journées, une journée scolaire raccourcie, un calendrier annuel plus cohérent et des pratiques pédagogiques renouvelées.

Bref **nous demandons une véritable refondation de l'école publique** qui pour être réellement efficace doit comprendre un allègement des programmes scolaires, l'abandon de l'école du socle, de ses outils d'évaluations et du livret personnel de compétences.

Alors, quand on parle de réforme de rythmes scolaires, de quoi parle-t-on ?

Actuellement l'enseignement dans les écoles de nos communes porte généralement sur 8 demi-journées par semaine. Dans le cadre du projet de "Refondation de l'école publique", une réorganisation du temps scolaire a été décidée par le Gouvernement. Cette réorganisation amènera à travailler sur 9 demi-journées dont 3 heures **le Mercredi ou le Samedi matin (sur dérogation)**. Les autres journées devront être de 5 heures d'enseignement maximum (position FCPE) ou 5h30 (position du Ministre) et devront comporter une pause minimum de 90mn pour la restauration.

Le soi-disant soutien personnalisé, réalisé sur le temps de repas serait donc exclu (restons vigilants), de même que le temps de travail sur les devoirs après l'école (revigilance).

A la demande de la communauté éducative de chaque école, un conseil d'école exceptionnel devrait se tenir pour débattre de la forme des rythmes scolaires en cohérence avec le Projet Educatif Territorial (Art D 521-12 du projet de décret actuellement en préparation).

Ce PEDT doit réussir à être le moteur d'une véritable dynamique de coopération entre les différents membres de la communauté éducative. En effet, ce projet ne concerne pas que les établissements scolaires, mais aussi une diversité d'acteurs intervenant directement ou indirectement sur les questions éducatives dans les différents temps de la vie des enfants (pouvoirs publics, collectivités territoriales, associations, parents, clubs sportifs, conservatoire, centres de loisirs etc...)

L'Education Nationale doit négocier avec la ville sur le contenu du temps partagé entre la pause restauration et 16h30. Nous devons aussi être vigilants sur l'organisation péri scolaire qui devra être mise en place (sport, culture, découvertes, jeux,...) et sur l'organisation ou non du repas éventuel du Mercredi midi.

En tout état de cause, nous devons exiger que la nouvelle organisation scolaire soit validée par un vote de nos élus dans les Conseils d'école.

Nous vous rappelons que la FCPE, suite à des études et des auditions de psychologues, considère que la semaine de 5 jours permet une meilleure acquisition des connaissances et respecte mieux le rythme biologique des enfants.

C'est pourquoi la FCPE95 demande à tous ses conseils locaux d'intervenir dans les débats, afin que cette réforme soit mise en place au plus vite, mais avec la garantie que toutes les conditions soient réunies dans l'intérêt des enfants.

Ces conditions passent par une égalité de traitement de tous les enfants sur tout le territoire.

1. Ecole obligatoire pour tous de 8h30 à 16h30. N'acceptons pas de brader un temps d'école en fonction des contraintes de locaux ou de personnels ;
2. Une véritable prise en compte du rythme de l'enfant, en ramenant la semaine à 4 jours et 1/2, la journée scolaire à 5h et une demi-journée de 3h à 3h30 soit 23h ou 23h30 de classe par semaine, ce qui implique de réduire les vacances d'été pour ne pas réduire globalement le temps scolaire annuel.
3. Un véritable temps de pause méridienne de 1h30 à 2h sans aucun temps d'apprentissage supplémentaire, ni individuel, ni en groupe.
4. Egalité et gratuité du temps scolaire, égalité et gratuité des contenus d'apprentissage et de découverte : pas de fracture, ni de facture supplémentaire avec des activités artistiques, sportives, culturelles, sociales à géométrie variable en fonction des moyens des communes...ou des parents.

5. Un encadrement de qualité, garanti sur le temps scolaire avec des enseignants bien formés, bien payés, bien accompagnés dans leurs missions.
6. Un encadrement périscolaire de qualité par des professionnels qualifiés et diplômés dans leurs métiers respectifs et avec le maintien d'un animateur pour 14 enfants chez les plus de 6 ans et d'un animateur pour 10 enfants chez les moins de 6 ans. Pas de garderie ni d'activités à vocation occupationnelle mais de véritables cycles d'apprentissage où tous les enfants trouveront leur place.
7. Une véritable cohérence éducative dans un Projet Educatif Territorial cohérent.

Si le choix d'une mise en place dès la rentrée 2013 est fait, un projet doit être présenté selon les modalités suivantes :

Entre Février et Avril :

1. Elaboration éventuelle d'un projet d'organisation du temps scolaire émanant du maire ou du Président de l'EPCI et/ou du Conseil d'école (cours le mercredi matin ou le samedi matin sur dérogation, horaires de rentrée et de sortie, organisation de la journée scolaire).
2. Mise en place par la commune des lignes directrices du Projet Educatif Territorial (PEDT).
3. Consultation du département par le DASEN sur les projets d'aménagement du temps scolaire. Son avis est réputé favorable dans le délai d'un mois à compter de sa saisine (article D.213-30 du code de l'éducation).

Tout cela demande un budget conséquent mais comme nous le disons depuis toujours : l'éducation est un investissement pas un coût. C'est pourquoi nous demandons un apport financier de l'Etat envers les communes à la hauteur des ambitions affichées et pérenne.

250 millions pour la seule année 2013 ce n'est pas suffisant pour répondre aux besoins de l'école et des communes, donc de nos enfants. Il faut un budget bien plus ambitieux que certains situent déjà à hauteur de 600 millions par an.

Est-ce trop cher pour nos enfants ? Est-ce trop cher pour les ambitions du Ministre ?

Quoi qu'il en soit, 2013 ou 2014 la qualité du dispositif dépendra une fois de plus de l'implication de chacun. Nous invitons tous nos adhérents, tous nos conseils locaux à prendre des initiatives, à aller chercher les informations où elles se trouvent, à défendre pied à pied nos exigences en matière d'enseignement public gratuit, laïque et de qualité pour tous les enfants.